



## **Règlement JEU-CONCOURS POINT VERT X MAMIE BREIZH**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS**

DISTRIVERT pour la marque Magasin Vert/Point Vert, dont le siège social est situé à ZI de Lanrinou - 29 206 LANDERNEAU, souhaite organiser un jeu-concours POINT VERT X MAMIE BREIZH dont le gagnant sera désigné par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après.

Le jeu-concours se déroulera du mercredi 11 octobre 2023 à 9h00 au mercredi 25 octobre 2023 à 11h30.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS**

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

### **ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Ce jeu déroule exclusivement sur Facebook, aux dates indiquées dans l'article 1. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

### **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

L'Organisateur désignera par tirage au sort le gagnant, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites. Un tirage au sort sera effectué le lundi 2 octobre 2023 à 11h30.

### **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Une sélection de produit Mamie Breizh d'une valeur de 19,60 euros et une carte cadeau Magasin Vert d'une valeur de 30 euros.

## **ARTICLE 6 –REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D’UTILISATION DES DOTATIONS**

L’Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par message privé sur Facebook le/la gagnant(e) tiré(e) au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur dotation. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n’ayant pas gagné, seul le gagnant sera contacté. Le gagnant devra répondre dans les deux semaines suivant l’envoi de ce courrier électronique et fournir ses coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les deux semaines suivant l’envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S’il s’avérait qu’il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l’Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d’identité ou d’adresse postale fausse entraîne l’élimination immédiate du participant et l’acquisition du lot par l’Organisateur. La dotation est à utiliser pendant dans une période de six mois, maximum. En outre, en cas d’impossibilité pour l’Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu’en soit la cause, l’Organisateur se réserve le droit d’y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE/FORCE-MAJEURE/PROLONGATION/ANNEXES**

La participation au Jeu implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l’Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d’interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l’Internet n’est pas un réseau sécurisé.

L’Organisateur précise que l’usage de liens hypertextes peut conduire le Participant vers d’autres sites web, indépendants de l’Organisateur. Dans ce cas, l’Organisateur ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun Participant n’est autorisé à créer un lien hypertexte entre le Site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité.

L’Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des Site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

L’Organisateur ne garantit pas que les Sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu’ils ne contiennent pas d’erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, l’Organisateur se réserve le droit, s’il y a lieu, d’invalider et/ou d’annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le Participant de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La responsabilité de l'Organisateur se limite au montant global maximum du Lot mis en jeu.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Participant au Jeu.

En conséquence, l'Organisateur du Jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu.
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement
- Du fonctionnement de tout logiciel
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que l'Organisateur du Jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

L'Organisateur se réserve la faculté d'utiliser tout recourt et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout Participant au Jeu qui serait considéré par L'Organisateur comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque Lot, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le Site.

L'Organisateur se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. L'Organisateur pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (notamment mais non exclusivement incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent Règlement de Jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu.

Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les Participants et/ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

#### **Article 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

La société DISTRIVERT collecte et traite les données à caractère personnel (nom, prénom, et adresse postale) qui lui ont été communiquées par les Participants et le gagnant aux fins d'une part, d'exécuter et d'assurer le suivi du Jeu, et d'autre part d'attribuer et de délivrer le Lot sous réserve du consentement des gagnants. Conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement n° 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016, toutes les données à caractère personnel concernant les Participants et le gagnant sont traitées de manière à garantir la sécurité, l'intégrité et la plus stricte confidentialité desdites données.

La société DISTRIVERT, dont les informations figurent à l'article 1 du présent Règlement, est l'unique responsable du traitement. A ce titre, tout traitement des données à caractère personnel réalisé dans le cadre du Jeu est effectué sous la responsabilité de la Société DISTRIVERT. Les données à caractère personnel collectées sont destinées à l'Organisateur et non à Facebook

Les données à caractère personnel pourront ainsi être utilisées par les services internes de l'Organisateur, tels que les services marketing et juridique. Elles seront conservées par l'Organisateur durant la durée nécessaire aux finalités du traitement desdites données et ce, de manière sécurisée et confidentielle. Aucun transfert des données à caractère personnel hors de l'Espace Economique Européen ne sera réalisé.

Les Participants et le gagnant disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression des données et informations les concernant par simple demande à l'attention du délégué à la protection des données à l'adresse email suivante : [dpo-rgpd@eureden.com](mailto:dpo-rgpd@eureden.com). L'Organisateur pourra vous demander une copie de votre carte d'identité ou passeport, recto verso, en cours de validité afin de justifier votre identité. Il disposera d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de votre email, pour y répondre, sauf en cas de demande abusive ou erronée. Le cas échéant, vous disposez du droit de porter une réclamation auprès de la C.N.I.L.

Le gagnant autorise l'Organisateur du Jeu à diffuser son nom, prénom, photographie de profil du Site, commune de résidence à des fins purement informatiques conformément à la législation en vigueur.

#### **Article 9. RECLAMATIONS**

Toute contestation ou réclamation à ce Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 25 octobre 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'Organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

L'Organisateur sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Jeu.

#### **Article 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent Règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

#### **Article 11. OBTENTION DU PRESENT REGLEMENT**

Ce Règlement est disponible depuis la légende du post Facebook.

#### **Article 12. LOI APPLICABLE**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.